

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat de la société MCP Education (Acadomia, Shiva) par la société IK Investment Partners

Publié le 09 mai 2018

L'opération notifiée

Le 9 avril 2018, la société IK Investment Partners a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet d'acquisition de la société MCP Education.

Les parties à l'opération

La société Investment Partners est une entreprise européenne de private equity (fonds privés d'investissements financiers) constituée de quatre fonds qui investissent dans des sociétés européennes de moyenne ou grande taille actifs dans divers secteurs économique

La société MCP Education est constituée de quinze filiales, principalement active dans le soutien scolaire à domicile (sous le nom commercial de « Acadomia ») ; les services à la personne (notamment le ménage et le repassage sous le nom commercial de « Shiva ») ; la formation professionnelle et la gestion d'établissements d'enseignements privés du second degré.

L'Autorité a pu écarter tout problème de concurrence

Les positions des entreprises sur les marchés concernés étant limitées, l'Autorité de la concurrence a pu écarter tout problème de concurrence et accepter l'opération sans conditions.

Une décision prise dans un délai restreint

Compte tenu de l'absence de problèmes de concurrence, l'Autorité a autorisé l'opération dans un délai resserré (6 jours ouvrés avant la date d'expiration du délai légal de 25 jours ouvrés).

DÉCISION 18-DCC-67 DU 9 MAI 2018

relative à la prise de contrôle exclusif de la société
MCP Education SAS par la société IK Investment
Partners SARL

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

[Contacter par mail](#)